UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

UNITÉ DE FORMATION ET DE RECHERCHE DE PHARMACIE

CONSEIL DE L'UFR

PROCÈS-VERBAL de la séance du 17 janvier 2024

La séance est ouverte à 11 h sous la présidence de Madame Christiane Forestier, Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie.

Présents :

Collège A	Collège B	Collège étudiants	Collège BIATSS	
Erick Beyssac	Christine Archimbaud	Marc Ferlut	Alexis Bred	
Florence Caldefie-Chezet	Marie-Ange Civiale Benoit Laury		Marie Line Esbraire	
Olivier Chavignon	Eric Debiton	Romane Perget	Sébastien Tarrit	
Christine Courteix-Rausch	Caroline Decombat	Pierre Pradeleix	Alexine Vignal	
Vincent Gaumet	Catherine Felgines	Clara Yassine		
Valérie Livrelli	Paul Rouzaire	Miel Dantal		
Pascale Morisse-Gueirard	Chantal Savanovitch	Paul Lavaure		
	Valérie Weber	Louis Unique		
	Eric Wersinger			

Personnalités extérieures	
Dominique Lalle	
Bruno Bordas	

Assistait: David Balayssac, Vice-Doyen, Gaëlle Robert, Directrice Administrative

Excusés :

Collège A	Collège B	Collège BIATSS	Personnalités extérieures
Benoit Maunit (procuration)	Philip Chennell (mobilité)		Guillaume Deléglise
Laurence Terrail (procuration)			Mireille Romaszko

*

ORDRE DU JOUR:

1° - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Accueil des nouvelles élues : Mme Alexine Vignal - collège Biatss ; Mme Valérie Weber - collège B

2° - COMMISSION PÉDAGOGIQUE

Bien que non obligatoire à l'UCA, le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie souhaite mettre en place une commission pédagogique qui permettra de traiter les orientations et structurations des enseignements des formations initiale et continue. Celle-ci aura un rôle consultatif.

Mme Forestier présente la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement.

Questions/Réponses:

O. Chavignon : Pourquoi les étudiants ne sont pas parmi les membres permanents ? Rép : la commission va devoir traiter de sujets en lien avec des problèmes de personne, mais ils seront systématiquement invités quitte à organiser la réunion en deux temps.

- E. Débiton : Pourquoi ne pas élire les représentants des enseignants-chercheurs ? Rép : le choix se fera à la proportionnalité entre les sections de CNU pour avoir une représentation équilibrée des différentes disciplines.
- O. Chavignon: Quel sera le lien avec les conseils de perfectionnement? Rép: les deux entités sont complémentaires, les conseils de perfectionnement mettent en évidence les problèmes dont doit se saisir la commission pédagogique.
- C. Courteix : Comment sont diffusés les comptes-rendus des conseils de perfectionnement ? Rép : ils doivent être validés par les instances universitaires et devraient être mis à disposition.
- E. Débiton et M. Ferlut : Comment seront diffusés les comptes-rendus de la commission pédagogique ? Rép : à tous les membres de la commission via un support numérique (réseau intranet quand il sera créé et en attendant via un espace Drive). Cette modification sera apportée au texte.

Cette commission prendra effet dès sa composition finalisée.

La création de la commission pédagogique est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil.

3° - DÉPARTEMENT DE SIMULATION

La création d'un département statutaire de simulation en pharmacie officialisera les activités de simulation en lien avec la formation des étudiants qui se destinent à l'officine, au secteur industriel et à des activités en milieu hospitalier. Il sera en lien avec celui de Médecine, voire celui d'Odontologie. La création de ce département s'inscrit pleinement dans le cadre du projet AMI CMA Santé Numérique Sécurité Inter Professionnalisation.

Il disposera d'un budget propre et présentera régulièrement ses activités au conseil d'UFR.

Mme Valérie Livrelli, PR, demande si des actions de simulation pourraient être mises en place pour la formation des biologistes. Cette demande, ainsi que les autres éventuels besoins, devront être analysés par le comité de pilotage du département.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité cette demande de création de département.

4° - FORMATION CONTINUE

Mme Forestier donne la parole à M. David Balayssac, PU-PH, pour présenter le renouvellement de la formation « Oncologie et anticancéreux oraux à l'officine : accompagnement du patient » dont il est responsable. Cette formation est approuvée à l'unanimité.

ТҮРЕ	INTITULE	RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	VOLUME HORAIRE	EFFECTIF MINIMUM	TARIFICATION	COÛT HORAIRE	COMMENTAIRES
FC INTER	ONCOLOGIE ET ANTICANCEREUX ORAUX A L'OFFICINE: ACCOMPAGNEMENT DU PATIENT		14 H	6	625€	44,64 €	Formation DPC hybride (présentiel et distanciel)

Questions/Réponses:

E. Débiton : Existe-t-il des formations similaires dans le secteur privé ? Rép : certainement mais généralement les formations proposées par l'université sont très appréciées.

F. Caldefie-Chezet : la communication autour de l'offre de formation continue devrait être optimisée. Rép : la création de réseaux sociaux devrait favoriser la diffusion de ces informations, l'Ordre et le bouche à oreille sont également des instances de diffusion importantes.

- C. Archimbaud : Ne faudrait-il pas distribuer des flyers via les grossistes ? Rép : ceci nécessiterait une consommation importante de papier pour peu de visibilité. Chacun peut accompagner sa signature de mail par un lien conduisant à la description de la FC.
- C. Savanovitch : Qui sont les référents administratifs de la FC ? Rép : pas de changement, Coraline Bondieu.

5° - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Responsables Pôle scolarités présents aux réunions de l'équipe décanale avec les élus étudiants

Mme la Directrice Administrative va informer Mme Agnès Roux et Mme Coraline Bondieu pour qu'elles assistent à ces réunions.

Système sécurisé des portes latérales côté CHU

Questions/Réponses:

V. Livrelli : Ne pourrait-on pas équiper une des portes latérales de l'UFR côté CHU avec un système de badge ? Rép : la demande sera faite mais la mise en application risque d'être à long terme. Proposition d'établir une fiche projet.

Réseau LinkedIn

La page LinkedIn de l'UFR de Pharmacie créée correspond à une personne et pas une institution, à revoir.

*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 15.